
CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE VENTE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales définissent les modalités de fourniture par Athena Studio à son Client d'une ou plusieurs prestations de formation. Le contenu et la forme des formations sont définis dans la proposition commerciale d'Athena Studio.

Article 2 – Modalités d'inscription

Toute proposition de formation est valable deux (2) mois à compter de sa date de rédaction. La mise à disposition par Athena Studio d'un formateur ne sera définitive qu'après réception de la commande dûment signée par le Client. Athena Studio se réserve le droit de refuser toute commande lui parvenant moins de trois (3) semaines avant la date prévue de début de la formation. Le refus d'Athena Studio sera notifié par écrit au Client.

Article 3 – Niveau requis et adéquation

Il appartient au Client de vérifier si le niveau de son personnel amené à suivre l'une des formations Athena Studio correspond au niveau requis pour celle-ci. Par conséquent, Athena Studio ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'inadéquation des formations qu'elle propose aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

Article 4 – Prix et modalités de règlement

4.1 – Prix

Le prix de chaque formation est défini par un devis préalable. Les frais de déplacements du formateur, en dehors de la région parisienne, sont en sus.

4.2 – Facturation et règlement

Chaque mois, Athena Studio établira une facture correspondante au prix de la prestation de formation réalisée dans le courant du mois concerné, majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de facturation. Cette facture fait office de convention de formation simplifiée. Le règlement de la facture devra intervenir, par chèque ou par virement, dans un délai de trente (30) jours après réception de cette dernière, sauf convention spécifique expresse.

Article 5 – Modalités d'annulation

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par écrit à Athena Studio. Toute annulation d'inscription du Client, intervenant dans les dix (10) jours ouvrés précédant le début de la formation, entraînera le paiement par le Client d'une indemnité égale à 50 % du montant de la formation annulée. Cette indemnité fera l'objet d'une facture payable par le Client à réception.

Article 6 – Mise à disposition de moyens

Le Client fournira toutes les informations nécessaires à la bonne organisation de la formation.

Article 7 – Réalisation de la formation

Athena Studio se réserve le droit de sous-traiter ses prestations de formation dans les mêmes conditions de qualité à un partenaire dûment reconnu par Athena Studio.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Athena Studio déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client dans le cadre des présentes. Le Client s'engage à utiliser ces supports de cours et autres ressources pédagogiques dans les limites définies par les présentes. Par conséquent, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non-participants aux formations Athena Studio ou à des tiers, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à sa disposition dans le cadre des présentes, sans l'accord préalable et écrit d'Athena Studio.

Article 9 – Responsabilité

Athena Studio s'engage à apporter tout le soin raisonnable possible à l'exécution des actions de formation mises à sa charge dans le cadre de la présente convention. Athena Studio ne sera pas tenue pour responsable des dommages indirects, perte d'exploitation ou manque à gagner, subis par le Client et/ou ses représentants au cours de l'exécution des présentes, nonobstant le fait qu'Athena Studio aurait été avertie de la réalisation de tels dommages. En tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité d'Athena Studio, l'indemnité mise à sa charge est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

Article 10 – Droit applicable et litige

La présente convention est régie par le droit français. A défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant les cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

Article 11 – Dispositions générales

Toutes les conditions ci-dessus sont supposées acceptées par le Client dès lors qu'il a passé commande. Athena Studio se réserve le droit de modifier à tout moment son offre et le prix de ses services.